

Etape 2: L'inscription administrative en doctorat par IA web

 2022/2023

La procédure d'inscription en doctorat est à présent totalement dématérialisée

Préalablement à votre inscription administrative

1

Vous devez avoir eu l'accord à votre demande d'inscription via ADUM par vos directeurs de thèse, de laboratoire et d'école doctorale

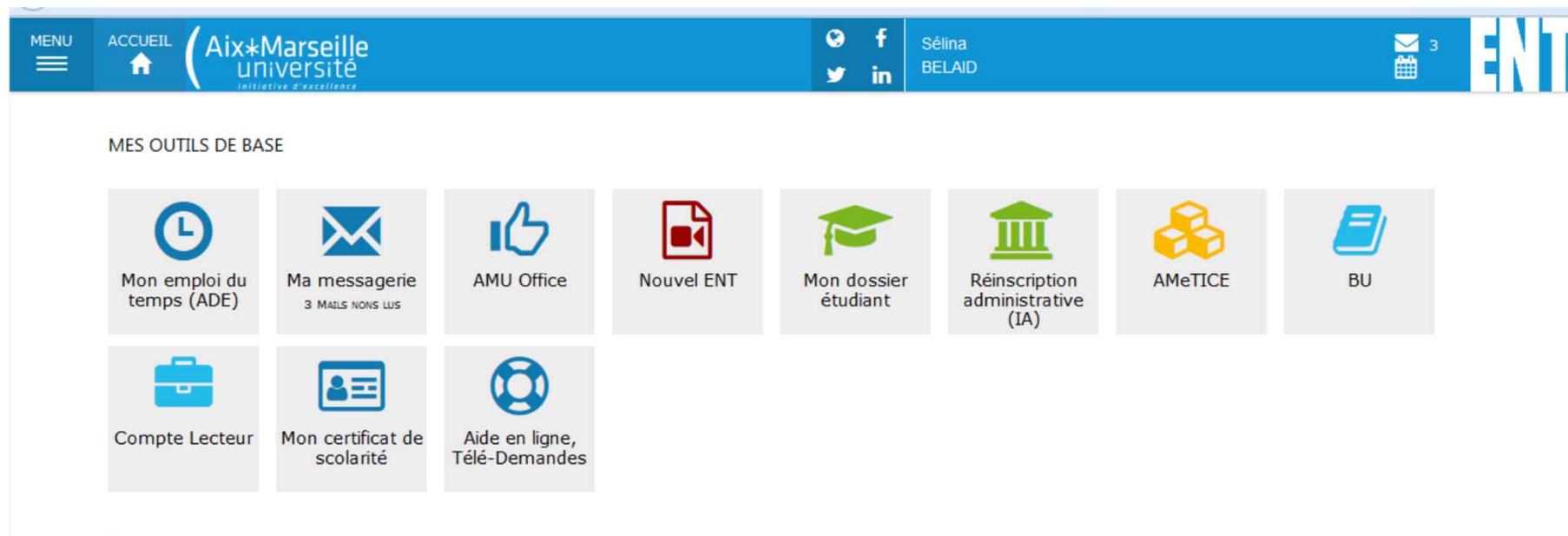
2

Vous devez vous rendre sur le site www.cvec.etudiant.gouv.fr pour vous acquitter de la CVEC et télécharger l'attestation

3

Votre référente de scolarité contactera les étudiants n'ayant jamais été inscrit à AMU afin de leur permettre une ouverture des droits

Pour les étudiants précédemment inscrits à AMU, vous devez vous connecter sur votre ENT (**avec votre adresse-mail AMU étudiant uniquement**) depuis le Menu "Outils de base" ou "Scolarité" pour cliquer sur l'icône "Réinscription Administrative"



Une fois connecté à la plateforme de l'IA web, vous devez renseigner les différents champs et payer en ligne vos droits d'inscription par carte bleue.



Vos identifiants de connexion:

Identifiant: 1ère lettre du nom de famille, suivi du n° d'étudiant, **mot de passe:** n° INE

Si lors de votre connexion la mention ci-dessous apparaît, cela signifie que votre référente scolarité n'a pas encore traité votre dossier. Il vous faut donc patienter une dizaine de jours avant d'accéder à ce service.



ERREUR

Aucune inscription complémentaire ne peut vous être proposée par le web pour l'année en cours. Contacter la scolarité.

Préalablement à votre inscription, vous devez vous être connecté(e) sur le site du CROUS pour mettre à jour votre situation au regard de la CVEC (Contribution Vie Etudiante et de Campus) : la saisie du numéro du certificat CVEC est OBLIGATOIRE (que la CVEC soit payée ou exonérée). Veillez à utiliser sur le site de a CVEC votre état-civil conforme à votre pièce d'identité.

[Retour](#)



En cas de problème de connexion:

deve-assistance@univ-amu.fr